



Les notions d'engagement et de citoyenneté active dans les programmes d'enseignement moral et civique

Le programme d'enseignement moral et civique (EMC) répond à l'ambition que nourrit l'École de la République de former les élèves à l'exercice et à une conscience claire de leur citoyenneté. Le programme d'EMC a notamment pour objectif de préparer l'engagement des élèves dans la vie sociale et politique, par exemple en leur permettant de construire leur citoyenneté dans le cadre de la démocratie scolaire. Il développe ainsi et consolide des compétences qui permettront aux futurs adultes de contribuer à résoudre les problèmes collectifs de leur temps. Il se nourrit également des « éducations » transversales présentes dans les programmes, auxquelles il contribue, et qui offre autant d'occasions aux élèves de développer leur sens de l'engagement : éducation aux médias et à l'information, au développement durable et à la défense.

L'EMC contribue ainsi à donner son sens à l'éducation à la citoyenneté, qui ne se limite pas à l'horaire dévolu, et permet de réfléchir au sens de l'engagement et de l'initiative qui trouve à se mettre en œuvre dans la réalisation de projets transdisciplinaires et dans la participation aux instances de la démocratie scolaire.

Parmi les compétences civiques et citoyennes des élèves pour construire une culture de la démocratie citées en préambule du programme d'EMC, on trouve ainsi l'engagement et le sens des responsabilités, en tant qu'attitudes qui permettent de s'inscrire dans la vie démocratique.

Dans les programmes d'EMC, on trouve les notions d'engagement, de citoyenneté active, de démocratie représentative et participative du cycle 2 au cycle terminal.

École élémentaire

En CE2, « L'engagement pour le bien commun » est le premier thème abordé avec les notions de « bien commun », de « responsabilité », d'intérêt général et d'intérêt particulier. Les élèves peuvent ainsi être invités à « participer à une élaboration collective des règles de vie adaptées à la classe ».

En CM1, la notion de civisme est définie comme « l'action d'un individu en fonction du bien public et dans le respect des règles ». Les professeurs sont invités à « sensibiliser les élèves à l'engagement individuel et collectif en s'appuyant sur des exemples concrets ». En lien avec la notion de « démocratie », les élèves apprennent également le fonctionnement du suffrage direct. En lien avec la notion de « fraternité », les élèves peuvent être amenés, par une discussion collective, à définir « égoïsme » et « altruisme ».

En CM2, en lien avec la notion de citoyenneté, est expliqué le rôle politique des citoyennes et des citoyens, qui ont vocation à participer à la vie politique du pays et à l'évolution des institutions. Parmi les démarches et situations d'apprentissage possibles, le programme mentionne l'expérience des conseillers municipaux juniors pour expliquer le rôle politique du citoyen qui, par le vote, participe à la vie de sa cité. Il propose aussi d'organiser une rencontre avec des élus locaux ou de participer au concours « Le Parlement des enfants » qui permet de découvrir le rôle du législateur. En lien avec la notion de « devoirs », les élèves sont amenés à comprendre que les citoyennes et les citoyens participent de l'élaboration des lois en même temps qu'ils doivent les respecter ; ils peuvent également réfléchir à la notion de devoir civique et au vote comme assurant le bon fonctionnement de la démocratie.

Collège

En sixième, la première thématique abordée est « Représenter les autres et servir l'intérêt général ». Dans ce cadre, sont étudiées les notions de « représentation », de « démocratie représentative », d'« intérêt général » et de « responsabilité » : « Les représentantes et représentants, choisis par un vote, portent la parole des autres, participent à des délibérations collectives et à la prise de décision ». Une démarche proposée est, « à partir des missions du délégué de classe et des autres fonctions représentatives au collège (éco-délégués, représentants au conseil de la vie collégienne) ou en dehors (conseillers départements jeunes), de travailler sur les différentes échelles de représentation (jusqu'à l'Assemblée nationale et au Parlement européen) pour faire comprendre l'intérêt du vote, les responsabilités d'un représentant et la contribution de chacun à des prises de décision qui concernent l'intérêt général. Le Parlement des enfants peut, à partir d'un projet spécifique, faire comprendre la notion d'intérêt général ». Une autre démarche proposée est, à partir d'objectifs de développement durable (ODD 12, 13, 14), de « faire comprendre le sens de l'intérêt général, pour passer du geste individuel à l'action publique », de « suivre et expliquer les mécanismes d'une décision prise, soit dans une instance du collège (par les éco-délégués ou d'autres élèves), soit par une collectivité territoriale, voir par l'État ».

En cinquième, la première thématique « Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations » permet de réfléchir avec les élèves aux moyens d'actions pour réduire les inégalités et lutter contre toutes formes de violences.

En quatrième, la thématique « Défendre le cadre démocratique : sécurité et défense nationale » permet d'aborder l'engagement dans les forces de sécurité intérieure, ainsi que dans les forces armées qui ont vocation à défendre la souveraineté nationale qui peut se trouver menacée.

En troisième, une grande partie du programme est intitulée « Les acteurs du jeu démocratique et leur engagement ». Dans une première partie sur « L'opinion » la notion de « lanceurs d'alerte » met en avant les risques pris par ces acteurs du jeu démocratique pour informer leurs concitoyennes et concitoyens. La seconde partie porte plus directement sur « l'engagement collectif » avec les notions de « citoyenneté active », d'« élections » et de « référendum ». Le vote, n'étant pas obligatoire, y est présenté comme « marquant un engagement au sein de la cité ». « Les formes traditionnelles de

l'engagement demeurent décisives : engagement politique et exercice d'un mandat, engagement syndical, engagement associatif ou humanitaire, démocratie scolaire ; l'engagement dans les institutions (armée, police, justice, éducation) ; l'exercice de la liberté de manifester permet aux citoyennes et aux citoyens d'exprimer leurs opinions et de faire pression sur les gouvernements ». Parmi les démarches et situations d'apprentissage possibles, il est ainsi proposé d'étudier des parcours d'engagement dans une institution ou une association, d'étudier le fonctionnement de la démocratie scolaire et d'insister sur le rôle que les élèves sont amenés à y jouer. Il est également possible de prendre l'exemple de l'engagement en faveur de la cause animale. D'une manière générale, les professeurs sont invités à faire découvrir différentes formes et domaines d'engagement.

Lycée

En seconde, la partie portant sur « l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité » est l'occasion d'inciter les élèves à agir à leur échelle (écodélégués, CVL, etc.) et de mesurer l'influence que peuvent prendre les groupes de pression (ou lobbies) sur les politiques publiques liées à la santé ou à l'environnement.

En première, en lien avec la notion de « fraternité », les contenus d'enseignement indiquent que le projet social de la Nation implique de lutter contre toutes les formes d'inégalités économiques et sociales. L'égalité entre les femmes et les hommes illustre la manière dont un principe, objet de mobilisations (qui s'appuient sur des engagements individuels et collectifs) et de politiques volontaristes, transforme progressivement la société, tout en se heurtant à diverses formes de résistance. En lien avec les notions de « nationalité » et de « citoyenneté », les contenus d'enseignement intègrent l'idée de « patriotisme constitutionnel » qui exprime l'attachement des citoyens aux principes fondateurs de la République et de la démocratie françaises, ainsi que le souci de les voir respectés et de mieux en mieux réalisés. Dans cette optique une démarche proposée est de mettre en lumière des personnalités d'origine étrangère ayant joué un rôle significatif dans l'histoire nationale (s'appuyer sur le recueil « Portraits de France »). La notion de « défense nationale » permet également d'évoquer les dispositifs de formation professionnelle en lien avec l'éducation à la défense (service militaire, cadets de la République, classes de défense et de sécurité globales).

En terminale, la première partie du programme est consacrée aux « principes et espaces du débat démocratique. Dans ce cadre, l'étude des notions de « culture du débat et éthique de la discussion » permet, à partir d'un ou deux exemples de débats engagés sur des grands défis contemporains (environnement, numérique, bioéthique), d'étudier les principales positions tenues par les parties prenantes, dont les organisations de la société civile. Les notions de « partis politiques » et de « société civile organisée » amènent à discuter avec les élèves du rôle et de la fonction des partis politiques, de l'importance politique du droit de vote et du problème de l'abstention.

Avec la notion de « démocratie participative », les contenus d'enseignement indiquent que « de nouveaux espaces de délibération ont diversifié les modalités de consultation des citoyennes et des citoyens, ainsi que leur association à la prise de décision, afin d'élargir leur participation à la démocratie ; dans les lycées, la démocratie scolaire permet aux élèves de participer au processus de décision ». Le programme propose ainsi de « recenser les différents espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale (conseils de quartier, budgets participatifs, etc.), éventuellement y

contribuer dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement, de présenter le rôle du Conseil économique, social et environnemental et l'organisation de conventions citoyennes, et d'aborder la question du tirage au sort pour l'organisation de délibérations (exemple des conventions citoyennes sur le climat et sur la fin de vie) ; d'évoquer le référendum d'initiative citoyenne (UE) ou partagée (France) ».

La notion de « citoyenneté active » amène les élèves à comprendre que « tout citoyen a, en vertu de la loi, le statut de gouvernant potentiel ». Le programme propose ainsi d'examiner les voies d'accès aux responsabilités politiques, de présenter les différentes possibilités d'engagement des jeunes (institutions, associations, partis politiques, syndicats, etc.) et de réfléchir au rapport entre l'idée de démocratie et la réalité du renouvellement des responsables politiques (parité entre les femmes et les hommes, représentation des différentes catégories socio-professionnelles, place des minorités).

La dernière thématique consacrée à « La délibération dans les institutions (nationales, européennes, internationales » permet d'aborder les notions de « légitimité » et de « consensus ou majorité » dans la prise de décision des représentants du peuple, par exemple en prenant la forme d'une simulation de débats aux différentes échelles.

En CAP, La thématique consacrée à « La délibération dans les institutions (nationales, européennes, internationales » permet d'aborder les notions de « démocratie représentative » (dans laquelle la délibération a vocation à fonder la légitimité de la décision prise) et de « démocratie participative ». Avec cette dernière, de nouveaux espaces de délibération ont diversifié les modalités de consultation des citoyennes et des citoyens, ainsi que leur association à la prise de décision, afin d'élargir leur participation à la démocratie ; dans les lycées, la démocratie scolaire permet aux élèves de participer au processus de décision. Une démarche proposée est de recenser les différents espaces délibératifs et participatifs à l'échelle locale (conseils de quartier, budgets participatifs) et éventuellement d'y contribuer dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement sur le modèle de la convention pour le climat.

La notion de « citoyenneté active » amène les élèves à comprendre que « tous les citoyens et citoyennes de la République sont éligibles à des fonctions représentatives (par exemple maire, député, sénateur) et ils ont donc accès à l'exercice des responsabilités sociales et politiques variées. Si le personnel politique est ainsi à la fois ouvert et renouvelable, c'est que tout citoyen a, en vertu de la loi, le statut de gouvernant potentiel ». Le programme propose ainsi d'examiner les voies d'accès aux responsabilités politiques, de présenter les différentes possibilités d'engagement des jeunes (institutions, associations, partis politiques, syndicats, etc.) et de confronter l'idéal de démocratie et la réalité du renouvellement des responsables politiques (parité entre les femmes et les hommes, représentation des différentes catégories socio-professionnelles, place des minorités).